

Charte des achats responsables

Le conseil d'administration

*Vu l'Accord de Paris relatif aux changements climatiques du 12 décembre 2015 ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;*

L'Accord de Paris de 2015 a fixé des objectifs mondiaux pour limiter le réchauffement climatique à +1,5°C en 2100. L'un des principaux moyens pour y parvenir est de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Dans le cadre de sa politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétal (DDRS) l'université Bretagne Sud s'engage à baisser ses émissions.

Les achats représentent 25% des émissions de GES de l'université pour l'année 2021 étant le deuxième poste d'émissions derrière les déplacements. La rationalisation et la sobriété de nos achats représentent donc un puissant levier de baisse de nos émissions.

La Charte des achats responsables de l'UBS permet de préciser nos engagements.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la Charte des achats responsables de l'université Bretagne Sud.

Documents en annexe :

- Charte des achats responsables

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	16
Membres en exercice : 27	Pour :	16
Membres présents : 12	Contre :	0
Membres représentés : 4	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 mars 2024

